Ensemble des communautés de communes (L. 5214-16 du CGCT) 2 compétences obligatoires + 1 optionnelle parmi 5
Aménagement de l'espace
Développement économique

Communautés de communes éligibles à la "DGF bonifiée" (L. 5214-23-1 du CGCT) 1 condition supplémentaire, exercer : • **4 compétences parmi les six listées ci-dessous**

Compétences Optionnelles
Choix de 1 sur 5

• Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux • et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Politique du logement et du cadre de vie
Création, aménagement et entretien de la voirie
Construction, entretien et fonctionnement • d'équipements culturels et sportifs • d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences Optionnelles
choix de 4 sur 6

Aménagement de l'espace : • schéma de cohérence territoriale schéma de secteur, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
Développement économique : • aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; • actions de développement économique d'intérêt communautaire
Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
• Politique du logement social d'intérêt communautaire • et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
Création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : • construction, aménagement, entretien • et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.